

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
MURET

CANTON  
MURET

Commune : LABASTIDETTE

Envoyé en préfecture le 27/09/2022  
Reçu en préfecture le 27/09/2022  
Affiché le 28/09/2022  
ID : 031-213102536-20220915-22\_12CCAS-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
■ 15 SEPTEMBRE 2022**

**Membres**

- en exercice :	12
- présents :	7
- votants :	9
- absents :	5

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-neuf heures, la commission d'aide sociale de la commune de LABASTIDETTE étant réunie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Olivier AUTHIE.

Date de convocation : 19 juillet 2022

N° 22-12

**Objet**

**AIDE ALIMENTAIRE**

Présents :

Olivier AUTHIE, Claire DE MATOS, Maria URZAY AZNAR, Fleurice RICARD, Francette DESCLINE, Hélène DAUBIAN, Aline MESNAGER.

Absentes excusées :

Caroline PELISSIER (procuration à Olivier AUTHIE), Cécile MARTI (procuration à Claire DE MATOS), Julie MARQUIS.

Absents :

Salima HELHAL, Merlin TCHATCHOU TCHOUNDJE.

Madame Claire DE MATOS a été désignée comme secrétaire de séance.

**22-12 - Aide alimentaire**

Une demande d'aide alimentaire urgente a été formulée par une personne en difficulté. Il est proposé de lui remettre un bon d'achat d'un montant de 60 €, versé directement à INTERMARCHÉ de SEYSSES.

**La commission d'aide sociale, après avoir étudié le dossier,**

**Approuve à l'unanimité, l'aide alimentaire d'une valeur de 60 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

*Le Président du CCAS,*  
**Olivier AUTHIE**

